

Réduire les inégalités en garantissant un accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène

Des millions de personnes à travers le monde sont privées du droit fondamental que constitue l'accès à une eau potable, à des toilettes décentes et à de bonnes conditions d'hygiène. Le non-respect de ce droit fondamental signifie que ces personnes n'ont pas les mêmes chances d'être en bonne santé, de recevoir une éducation et d'assurer leur sécurité financière. Cette violation est à la fois une cause et une conséquence des inégalités croissantes qui minent aujourd'hui des vies, des pays et l'ensemble du programme mondial de développement. Les dirigeants en font encore trop peu pour remédier à ce problème, dont ils ne mesurent pas l'urgence.

La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (ODD) peut changer la donne pour tous. En combinant les actions menées au titre de l'ODD 6 (relatif à l'eau salubre et à l'assainissement) et de l'ODD 10 (relatif aux inégalités), nous pouvons combattre les causes de l'accès inégal aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) et ainsi changer des vies.

Pour mettre en œuvre des interventions en la matière qui soient éclairées et inclusives, les gouvernements et partenaires doivent identifier et lever les obstacles entravant l'accès à ces services, qu'il s'agisse du niveau de revenu, du lieu de vie, du genre, du handicap ou d'autres motifs de stigmatisation. Cette démarche est essentielle pour améliorer l'accès à la santé et à l'éducation ainsi que les perspectives économiques des personnes en situation de pauvreté et victimes de discrimination.

À l'heure où les gouvernements se réunissent dans le cadre du Forum politique de haut niveau de 2019 et du premier Sommet sur les ODD des Nations Unies, nous appelons les gouvernements et les acteurs du développement à :



Aider en priorité les plus vulnérables



Garantir un financement plus équitable et inclusif du Programme 2030



« C'était très dur pour moi. Je mettais plus de deux heures à ramener un petit seau d'eau, car je ne pouvais pas faire plus de quelques pas sans m'arrêter pour reprendre mon souffle. L'arrivée de l'eau courante à Antanetikely est le plus grand changement dans un petit village rural dont j'ai été témoin au cours de ma vie. »

Rafaraso, 84 ans, Madagascar



Garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène partout et pour tous est essentiel pour réduire les inégalités et réaliser le Programme 2030

Des milliards de personnes à travers le monde vivent et meurent sans eau ni assainissement, en conséquence directe des décisions ou de l'inaction de leurs gouvernants. Les personnes frappées par la discrimination et la pauvreté sont souvent celles dont l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène est le plus limité, ce qui ne fait qu'amplifier les difficultés auxquelles elles font face pour être en bonne santé, recevoir une éducation et assurer leur sécurité financière.

Lorsque les services publics sont limités ou sous-financés, les personnes les plus marginalisées et démunies en sont les premières victimes, puisqu'elles ne peuvent alors bénéficier des interventions et services essentiels et transformateurs. En creusant l'écart entre les personnes les plus riches et les plus pauvres, cette situation alimente les inégalités structurelles.

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est un révélateur d'inégalités entre pays et en leur sein.

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est extrêmement inégal entre les pays du Nord et les pays du Sud. Des 673 millions de personnes dans le monde pratiquant toujours la défécation à l'air libre, plus de la moitié (382 millions de personnes) vivent en Asie centrale et du Sud, et un tiers (204 millions de personnes) en Afrique subsaharienne¹. Par ailleurs, 59 % des 144 millions de personnes consommant de l'eau issue de sources de surface vivent en Afrique subsaharienne.

La faiblesse des services publics dans les pays en développement s'explique par des problèmes de gouvernance et de ressources trouvant souvent leur origine dans des faits anciens (colonisation, programmes d'ajustement structurel, dette...). Ces problèmes sont aggravés par le changement climatique qui frappe de plein fouet les pays en développement et leurs populations les plus vulnérables, alors même que ces dernières en sont le moins responsables. Endiguer les inégalités qui en découlent (pertes et dommages subis, économiques ou autres, et diminution de la résilience³) requiert une augmentation significative de l'aide publique internationale et la transformation des structures économiques internationales, afin de permettre aux gouvernements nationaux de générer et d'employer davantage de ressources intérieures.

Au sein des pays, de nombreuses personnes se trouvent toujours privées d'accès aux services d'EAH ou aux processus de prise de décisions en la matière en raison de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur langue, de leur religion, de leur caste ou de leur lieu de vie (s'ils habitent par exemple un village reculé ou un bidonville). Au sein de ces populations marginalisées, au sein des communautés et au sein même des ménages, les inégalités en matière d'accès aux services d'EAH et de participation aux prises de décision s'y rapportant sont souvent d'autant plus fortes pour les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes LGBTQI et les personnes porteuses du VIH/SIDA ou d'autres maladies chroniques.



785 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable à proximité de chez elles¹.



2 milliards de personnes ne disposent pas de toilettes décentes chez elles¹.



3 milliards de personnes ne bénéficient pas de bonnes conditions d'hygiène chez elles².

1. Programme conjoint de suivi de l'OMS et de l'UNICEF (2019). *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène - mise à jour 2017 et évaluation des ODD*. Disponible à l'adresse : <https://washdata.org/>.

2. Conseil économique et social des Nations Unies (2018). *Point annuel sur les objectifs de développement durable : Rapport du secrétaire général*. Disponible à l'adresse : <https://undocs.org/fr/E/2018/64> (consulté le 13 mai 2019).

3. Nazrul Islam, S. et Winkel, J. (2017). Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. « *Climate Change and Social Inequality* » (DAES, document de travail n° 152). Disponible à l'adresse : un.org/esa/desa/papers/2017/wp152_2017.pdf (consulté le 13 mai 2019).

Les conséquences de ces inégalités sont, en outre, plus graves pour ces personnes. Le manque d'accès à l'eau et à des installations d'assainissement a par exemple des implications plus graves pour les femmes que pour les hommes (risque d'agression lorsqu'elles sortent faire leurs besoins la nuit, septicémie lors de l'accouchement, risque accru d'infections vaginales...).

Le revenu, aussi bien national qu'à l'échelle des ménages, est l'unique indice permettant de présager l'accès aux services et le pouvoir de décision avec précision. Pauvreté et inégalités vont de pair et s'alimentent mutuellement : les personnes victimes de discrimination sur des critères de handicap, d'âge ou de genre, par exemple, ont davantage de chances d'être également pauvres. Les gouvernements et les acteurs du développement doivent identifier et éliminer les obstacles entravant l'accès à ces services, ainsi que les obstacles sociaux, économiques et politiques plus larges qui enferment ces personnes dans la pauvreté et les inégalités. Il convient ensuite d'affecter des ressources et d'assurer un engagement politique prioritaire en faveur des groupes ciblés afin d'avancer vers la réalisation des ODD 6 et 10 et du Programme 2030 dans son ensemble.

Étude de cas : Madagascar

À Madagascar, les personnes handicapées ont un accès bien plus limité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène que le reste de la population. Bien que le gouvernement ait mis au point un plan national pour l'inclusion des personnes en situation de handicap intégrant un volet spécifique sur l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'application de ce plan se révèle dans les faits limitée.

Nous avons conclu un partenariat avec la Plateforme des fédérations des personnes handicapées de Madagascar (PFPH), un groupement de plus de 300 associations travaillant en faveur de l'inclusion et de la pleine participation des personnes en situation de handicap. Depuis 2012, nous avons travaillé ensemble auprès des groupes marginalisés et des autorités locales pour lever les freins à l'application des normes d'accessibilité.

Nous avons élaboré un plan de renforcement des capacités pour encourager les groupes concernés à faire valoir leurs droits, et avons accompagné les autorités locales dans l'application des normes. Cette approche communautaire de partenariat a levé les obstacles entravant l'accès des personnes handicapées à ces services et a engagé une série d'acteurs dans la création d'espaces permettant à ces personnes d'exprimer leurs points de vue.

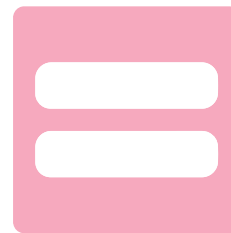
Un meilleur accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est synonyme d'une meilleure égalité des chances et de résultats

L'accès aux services d'EAH garantit de meilleures conditions de vie et peut réduire les inégalités économiques et sociales entre individus et groupes sociétaux. Grâce à un accès équitable, inclusif et abordable à l'eau potable, à des toilettes décentes et à de bonnes conditions d'hygiène :

- Les femmes et les filles sont délivrées de la corvée de l'eau et peuvent consacrer davantage de temps à l'école, au travail ou aux loisirs.
- Les enfants sont en bonne santé et ne contractent plus de maladies pouvant mettre en péril leur éducation et leur bien-être au long cours.
- Les communautés sont en meilleure santé, ce qui libère les femmes et les filles de la charge (qui en général leur incombe) de s'occuper de proches malades.
- Les communautés n'ont plus besoin de payer pour des installations sanitaires gérées par des sociétés privées, ce qui améliore leur situation financière.
- Les personnes âgées et handicapées sont plus indépendantes et en sécurité, n'ayant plus à emprunter de chemins dangereux pour aller chercher de l'eau ou trouver un endroit où faire leurs besoins.
- Les travailleurs de l'économie informelle, dont la plupart sont des femmes, gagnent leur vie tout en voyant leurs droits protégés. Grâce à une meilleure fourniture de services dans les lieux publics dans l'ensemble des chaînes de valeur des entreprises, les travailleurs de l'économie formelle bénéficient eux aussi d'une plus grande sécurité et d'un meilleur respect de leur dignité au travail.

Garantir l'accès à l'eau potable, à des toilettes décentes et à de bonnes conditions d'hygiène pour tous, c'est possible. En faisant preuve d'une solide volonté politique, les gouvernements nationaux peuvent, en partenariat avec les acteurs du développement, assurer le respect des droits fondamentaux dont sont privées les milliards de personnes aujourd'hui laissées de côté dans la pauvreté et la marginalisation. À l'approche de la dernière décennie du Programme 2030, nous devons engager des actions concertées et intégrées afin de réaliser les ODD partout, et pour tous. À défaut, la persistance et le renforcement des inégalités fondées sur le revenu, la situation géographique, le handicap, le genre et l'appartenance sociale seront inévitables, et nous ne parviendrons pas à réaliser les sixième et dixième ODD ni l'intégralité du Programme 2030.

Pour réaliser le Programme 2030, il est primordial que nous venions en aide aux plus vulnérables en priorité, au moyen d'une fourniture de services équitable et inclusive et de financements suffisants. En prenant dès aujourd'hui des mesures vastes et ambitieuses, nous pouvons utiliser les ODD comme feuille de route pour améliorer les conditions de vie et le bien-être de tous, partout dans le monde, en réduisant les inégalités, en garantissant le respect des droits fondamentaux et en mettant fin à l'extrême pauvreté.



À l'heure où les gouvernements se réunissent dans le cadre du Forum politique de haut niveau de 2019 et du premier Sommet sur les ODD des Nations Unies, nous appelons les gouvernements et les partenaires de développement à :

Aider en priorité les plus vulnérables, en :

1. Intensifiant la collecte et la diffusion de données ventilées (selon le niveau de revenu, l'origine ethnique, le lieu de vie, le genre, le handicap, etc.), afin de mieux connaître les catégories de population ayant un accès limité aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que les raisons expliquant ce manque d'accès.
2. Renforçant les systèmes de fourniture de services et en créant des mécanismes permettant de recueillir l'avis des communautés afin de concevoir des politiques, des technologies et des financements permettant de faire en sorte que les droits des personnes marginalisées soient respectés.
3. Intégrant des politiques et des programmes relatifs aux ODD 6 et 10, au sein des ministères et au travers de partenariats avec des agences multilatérales, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé.

Garantir un financement plus équitable et inclusif du Programme 2030, en :

1. Augmentant de façon significative les subventions d'aide publique internationale, au moins à hauteur des objectifs convenus dans le cadre de l'aide publique au développement.
2. Renforçant la mobilisation de ressources à l'échelle des pays au moyen d'une taxation progressive et d'une augmentation de la part du produit intérieur brut revenant à l'État (par exemple avec les bénéfices de l'industrie minière), et en accompagnant cela d'un renforcement des capacités et d'une réglementation de niveau mondial.
3. Priorisant le financement de l'accès universel aux services essentiels, en travaillant en partenariat avec d'autres acteurs afin de veiller à l'efficacité des ressources investies pour garantir l'accès à des services abordables et durables aux personnes en situation de pauvreté et victimes de discrimination.

Pour en savoir plus sur la contribution de WaterAid aux ODD et sur nos messages à l'occasion du Forum politique et haut niveau, rendez-vous sur washmatters.wateraid.org/HLPF

 @wateraid

Juillet 2019

WaterAid est une organisation internationale à but non lucratif œuvrant à démocratiser l'accès à l'eau potable, à des toilettes décentes et à de bonnes conditions d'hygiène partout et pour tous, en moins d'une génération. Seules des réponses pérennes à ces trois enjeux essentiels peuvent permettre aux populations de voir leur vie se transformer pour de bon.

WaterAid est une organisation caritative enregistrée :
En Australie : ABN 99 700 687 141. Au Canada : 119288934 RR0001.
Aux États-Unis : WaterAid America est une organisation à but non lucratif régie par l'alinéa 501(c) (3) du Code des impôts américain.
En Inde : U85100DL2010NPL200169. Au Japon : 特定非営利活動法人ウォーターエイドジャパン(認定NPO法人) WaterAid Japon est un organisme à but non lucratif agréé.
Au Royaume-Uni : Société immatriculée au registre des organisations à but non lucratif sous les numéros 288701 (Angleterre et Pays de Galles) et SC039479 (Écosse). En Suède : N° org. : 802426-1268, PG: 90 01 62-9, BG : 900-1629.